

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 2 Février 2009 à 18h00**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**      **Présents : 29**  
**Absent : 0**  
**Procurations : 0**

**Date de convocation : 26 janvier 2009**      **Date d'affichage : 26 janvier 2009**

*L'an deux mil neuf, le 02 février à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.*

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

*René REVOL, Pascal HEYMES, Nicole SORRIAUX, Jean-Louis PAGES, Christine GALANT, Nancy CHAMUSSY Bruno FLACHER, Richard CAMPOS, Marie-Annick ALEXANDRE, Jacqueline MARTICHON, Thérèse LAIGNELET, Jean-Pierre OLIVARES, Sylvain NICOLE, Pascale MIDOL, Jean-Pierre DIVET, Dominique DANCE, Claire JABADO, Patricia BERNARD, Christophe CORP, Thierry AUFRANC, Claire GONDRAN, Clément VERNEDAL, Eric FABBRIZIO, Jean-Paul COURT, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET, Alfred GRISOT D'ALLANCE*

**Procuration :** /

**Absent :** /

**Ouverture de la séance :**

*La convocation a été envoyée le 26 janvier 2009 avec l'ordre du jour suivant :*

***Urbanisme***

- 1- Bilan concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme (PLU)*
- 2- Bâtiment communal – Projet de logements à caractère social et de bail emphytéotique Commune de Grabels/OPHLM-Hérault habitat.*

***Culture***

- 3- Projet de coopération décentralisée entre la commune de Grabels et ABALAK, commune du Nord Niger.*

***Personnel.***

- 4- Accueil d'un stagiaire – Convention Université Paul Valéry – Montpellier III*

## **Administration générale**

5- Motion relative à la suppression des départements.

**Informations des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.**

### **Nomination d'un secrétaire de séance:**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Eric FABBRIZIO, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

#### **Vote :**

Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du procès verbal du 20 novembre 2008 et 14 janvier 2009**

Madame Midol souhaite qu'un rectificatif soit effectué concernant les dates des « Passerelles de Grabels », en effet elles se déroulent du 9 au 16 mai et non du 9 au 19 mai.

Monsieur Vincent Cercllet souhaite que les remarques notamment sur l'absence de commission d'urbanisme avant le vote sur la ZAD de Gimel et qu'il a communiqué aux services soient notées sur le procès verbal du 20 novembre 2008.

Monsieur le Maire indique que toutes ces précisions seront prises en compte, et propose de passer au vote.

Il précise également qu'un nouveau mode de fonctionnement sera adopté c'est-à-dire que le procès verbal sera communiqué dès la fin de sa rédaction à l'ensemble des élus afin d'y apporter les modifications nécessaires avant son vote au prochain conseil.

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### **Approbation de l'ordre du jour de la séance:**

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

#### **Vote :**

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRE N°1**

### **URBANISME : Bilan concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme (PLU)**

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance publique du 26 mai 2005, le Conseil Municipal du moment a décidé de procéder à la révision du P.O.S et à sa transformation en P.L.U, conformément aux dispositions de la loi « SRU » (solidarité et

renouvellement Urbain) n°2000-1208 du 13 décembre 2000. Aujourd'hui les conditions sont réunies afin de pouvoir délibérer :

- ☑ d'une part sur le bilan de la concertation qui a été organisée sous diverses formes durant toute cette période.
- ☑ D'autre part sur l'arrêt du projet de PLU tel qu'il a été matérialisé sous forme de plans et de documents réglementaires.

Naturellement le dossier complet peut-être consulté auprès de la Direction générale des services à la Mairie.

A toutes fins utiles, j'annexe à la présente les deux projets de délibération destinés à valider nos décisions.

### **Débat :**

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui nous n'arrêtons pas le PLU mais il est proposé de voter le projet de PLU. Dans une quinzaine de jours s'il est approuvé ce soir, ce projet sera soumis à enquête publique. Puis suivant les délais légaux de l'enquête publique et les différentes interventions des Services de l'Etat, nous pourrons délibérer en Conseil Municipal pour adopter le PLU définitif.

Concernant la dernière concertation, il y a eu 39 personnes, administrés de Grabels, qui ont fait une démarche directe pour signaler leurs remarques. Certaines n'ont pu être prises en compte car notre PLU est encadré par des règlements auxquels nous ne pouvons pas déroger ou intervenir (PPRIF, risque inondations...)

Une concertation, obligatoire, avec les différents services de l'Etat dans le cadre d'une commission urbanisme où naturellement un certain nombre de remarques ont été faites par ces services nous signifiant que si certaines dispositions étaient maintenues au PLU alors le projet serait rejeté globalement. Donc ces remarques ont été prises en considération.

Monsieur le Maire souhaite faire acter par le Conseil Municipal que :

- ☑ l'emplacement réservé n°29, qui se situe sur un terrain privé urbanisable puis non urbanisable et qui ne représente aucun intérêt pour la commune, soit supprimé.
- ☑ De même l'emplacement réservé n°70 qui se situe à la Valsière, qui a suscité beaucoup de débat de la part des résidents du quartier, soit également supprimé afin d'ouvrir une discussion pour régler le problème et trouver un projet afin de désenclaver ce secteur.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pascal Heymes qui fait une présentation à l'aide de cartes des différents zonages du projet de PLU.

Monsieur Vincent Cercllet se félicite de la prise en considération des remarques prises pendant cette concertation. Il précise qu'en étudiant le projet, il y a d'autres réserves foncières, notamment les n°2-58-59 et 36, pour lesquelles il désire avoir plus d'explications.

Il est interpellé par les réserves concernant les berges de la Mosson car il s'inquiète du terme de « calibrage et aménagement », il espère que le projet n'est pas le bétonnage ou goudronnage des berges.

Enfin le troisième point qu'il souhaite aborder concerne la réserve foncière n°78 à la Valsière et dont il avait cru comprendre qu'il avait été rétrocédé à la commune par le lotisseur, et la n°17 au niveau du cimetière sur la route de St Gély.

Madame Nicole Ansidéï demande à quoi correspond la réserve foncière n°81.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit du bassin de rétention d'Euromédecine I qui est programmé depuis très longtemps.

*Monsieur le Maire répond à Monsieur Cerlet en lui indiquant qu'il a pris note des réserves foncières et que cela sera étudié en commission urbanisme. Concernant les berges de la Mosson l'objectif est d'avoir la maîtrise foncière de cette zone d'où les réserves foncières et qui supposent bien évidemment des aménagements, mais calibrage ne veut pas dire bétonnage.*

*Le désembaclement qui est programmé et doit être fini pour le mois de juin, nous permettra de traiter les berges de la Mosson d'une manière générale. Il a été demandé que la compétence de l'entretien et de la gestion de la Mosson et de la lutte contre les inondations pour l'ensemble du bassin versant Mosson, passe sous la compétence de l'Agglomération. Lors de l'avant dernier conseil d'agglomération il a été annoncé qu'au mois de juin une délibération sera prise dans ce sens. C'est pourquoi nous assumons actuellement la prise en charge du bassin de rétention G, nous sommes favorables à ce que la Mosson soit traitée comme le Lez et non commune par commune. Que tous les bassins de rétention soient pris en charge par la compétence de l'agglomération ce qui ferait diminuer le poids financier sur la commune qui est considérable.*

*Concernant le terrain dit « de la crèche », la réserve foncière 78, est en cours d'acquisition par le promoteur donc la rétrocession ne pourra se faire que par la suite et il procédera également aux aménagements routiers autour de la crèche.*

*Madame Nicole Ansidéi s'étonne des emplacements réservés qui sont matérialisés comme des créations de voirie conduisant à une parcelle et certaines rendues urbanisables.*

*Monsieur Pascal Heymes répond que l'idée n'est pas de créer de la voirie pour libérer des parcelles. Il s'agit de mailler, de boucler et de désenclaver car il y a un grand nombre d'endroits dans Grabels qui sont le résultat de la juxtaposition d'opérations de lotissements qui ont été réalisés en ignorant ce qui se faisait à côté. Mais encore une fois, on est au stade du projet et l'on ne voit pas tout. Ce qui sera difficile à modifier c'est effectivement le zonage.*

*Madame Nicole Ansidéi reprend : « pour résumer la commune fait des emplacements réservés pour désenclaver des parcelles privées pour les rendre à l'urbanisation »*

*Monsieur Heymes répète que les emplacements réservés servent à faire un bouclage et un maillage des voies. Il faut éviter que tout le monde se trouve au même endroit et au même moment.*

*Monsieur le Maire précise que cela n'est pas fini car le problème se pose également à la ZAC des Carignans.*

*Madame Monique Lanot indique que ce qui la gêne c'est qu'il y a beaucoup d'emplacements réservés sur des terrains privés à désenclaver, et souhaite savoir qui prendra en charge les frais y afférents.*

*Monsieur Campos insiste sur le besoin de circuler dans Grabels sans avoir à déboucher sur une impasse.*

*Monsieur Pascal Heymes rappelle que le Conseil a délibéré unanimement sur la mise en place de la PVR (Participation Voie et Réseaux) Ce mécanisme prévoit de travailler au cas par cas pour déterminer la participation de l'aménageur.*

*Madame Monique Lanot insiste sur le fait qu'il faut être très vigilant, certes il faut mailler d'avantage mais pas au détriment de l'intérêt général.*

*Monsieur le Maire pour conclure souhaite faire quelques remarques. A moyen terme notre collectivité s'est engagée sur un plan local de l'habitat qui fait que pendant 6 ans nous devons créer 100 logements. Cela signifie qu'actuellement il y a 6 000 habitants et l'objectif est que notre village atteigne en 2020 environ 8 000 habitants. Cette urbanisation, qui plus modeste que celle de la décennie 90, doit se faire de manière la plus harmonieuse possible, même si l'urbanisation préconisée par le SCOT ne correspond pas à notre volonté. Nous arrivons ainsi à une densification plus humaine.*

*A long terme, beaucoup de choses faites aujourd'hui peuvent avoir un impact sur le devenir de notre village dans 40 ou 50 ans. Lors d'un prochain conseil municipal, l'occasion sera donnée de vous informer, d'un travail qui est en cours de finition, sur l'application de l'Agenda 21 à notre commune. La programmation à long terme a trop souvent été sous-estimée.*

*Dans la rédaction du règlement, il y a encore des formulations à améliorer. L'attention de tous doit être sollicitée à la relecture et à la participation à l'enquête publique pour que la rédaction du règlement du PLU soit plus précise encore.*

*Pour parvenir à une plus grande maîtrise du développement de notre commune et des projets d'aménagement qui viendront, il a été suggéré, par certains, de s'attacher les services d'un architecte conseil. Il faut réfléchir à cela pour ensemble aller dans cette direction.*

*Madame Nicole Ansidéi demande des renseignements sur les emplacements réservés rue du Château et Rue du Grand Champ ; mais aussi sur l'aire des Gens du voyage.*

*Monsieur le Maire répond que concernant le dernier point, une proposition a été faite aux services de l'Etat qui ne l'a pas retenue donc il a été demandé si le fait de ne pas avoir trouvé de lieu poserait un problème pour la validation du PLU. Les services ont répondu par la négative donc nous ferons apparaître que sur notre commune il y a des contraintes en terme d'incendie, d'inondation et que la surface urbaine n'est pas extensible d'où il est très difficile de réfléchir à cette implantation. Le dossier est à nouveau ouvert, il faut y réfléchir collectivement avec l'agglomération.*

*Concernant les emplacements réservés sur la rue du Château et à la rue du Grand Champ, il s'agit d'emplacement à usage social et culturel pour différents équipements. L'emplacement réservé en dessous des immeubles de la Valsière à côté de l'amphithéâtre est destiné à recevoir un espace vert.*

*Madame Monique Lanot souhaite connaître les zones de mixité sociale qui vont être créées dans les 3 ans à venir.*

*Monsieur le Maire répond que pour les zones comprenant uniquement des logements sociaux, il y a à la Valsière la réalisation d'Ametis, dernière le Casino. Dans les bâtiments de Bouygues Immobilier il n'y a que 15 logements de ce type. La société Arcade a également prévu un projet qui n'est pas finalisé. Mais tous les projets présentés à la Mairie doivent contenir 30 % de logements sociaux. Au niveau du village lui-même, le fait que des zones à urbaniser ont été retirées du projet du PLU par les services de l'Etat, cela nous enlève des possibilités d'où les emplacements réservés cités ultérieurement.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

Monsieur le Maire propose de voter les délibérations relative à cette affaire l'une après l'autre.

1. Vote de la délibération sur le bilan de concertation :

**Adopté à l'unanimité**

2. Vote de la délibération sur le projet de PLU :

**Adopté à l'unanimité**, dont 5 abstentions (Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET, Alfred GRISOT D'ALLANCE)

## AFFAIRE N°2

### **URBANISME : Bâtiment communal-Projet de logements à caractère social et de bail emphytéotique Commune de Grabels/OPHLM-Hérault Habitat**

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suivant acte de délivrance de legs reçu en l'étude de Maître Vialla le 4 avril 1950, Madame Laurence Rigaud a légué à la Commune une maison sise 15 rue du Château.

Le dernier occupant (Monsieur Jean Licini) a quitté les lieux le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Conformément aux dispositions testamentaires, la vocation sociale de cette habitation nous a orienté vers un opérateur public susceptible de nous proposer un projet de réhabilitation et par là-même, de réalisation de logements à caractère social.

Il est donc proposé de se prononcer sur le principe d'une telle opération et à toutes fins utiles, j'annexe à la présente une note résumant les grandes lignes de ce projet.

#### **Débat :**

Monsieur Sylvain Nicole demande une confirmation sur le nombre d'emplacements de parking qui doit être de 4, car il y a 4 appartements.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative puisque c'est le critère pour les logements sociaux.

Madame Nicole Ansidéi se réjouit que le dossier ait été ressorti car elle y avait déjà travaillé avec Monsieur Florian Rochette. Elle sera heureuse que le projet aboutisse car il lui tenait très à cœur.

Madame Dominique Dance demande si l'un des logements peut être plus spécifiquement adapté aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire précise que tout le rez-de-chaussée d'Amétis est prévu pour les handicapés qu'il s'agit d'une obligation pour les nouvelles opérations. Mais ce qui est plus inquiétant c'est que l'aménagement à l'extérieur du bâtiment, c'est-à-dire cette portion de la rue du Château, n'est pas adapté. Il faudra réfléchir dans le cadre du plan de développement urbain à l'aménagement du centre du village. Il y a déjà eu une réflexion faite à l'Agglomération avec des techniciens qui ont fourni des idées mais il faut encore travailler.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité*

**AFFAIRE N°3**

***CULTURE – Projet de coopération décentralisée entre la commune de Grabels et ABALAK, commune du Nord Niger.***

**Exposé :**

*Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pascale Midol, Conseillère Municipale déléguée à la communication et aux échanges interculturels.*

*Madame Pascale Midol propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre un projet de jumelage avec la commune d'ABALAK au Niger. En fait il s'agit de prolonger et de conforter un programme d'échanges existant depuis septembre 2004 entre l'école primaire de Grabels et les enfants touaregs nomades d'ABALAK.*

*Par ailleurs, l'association « Les amis d'Adkoul » qui dispose d'une antenne sur Grabels pourrait parfaitement relayer le contenu et le suivi des actions à développer, via une ONG Nigérienne opérant sur le terrain.*

*Dans un premier temps, il s'agit de définir un positionnement de principe et pour mieux apprécier le contenu de ce projet, je vous adresse une copie du dossier réalisé par Madame Pascale Midol.*

**Débat :**

*Madame Midol commente le dossier qui a été remis aux élus. Elle précise que la coopération décentralisée n'est pas du jumelage. Il s'agit vraiment d'un échange avec des modalités particulières. Il s'agit de poursuivre une initiative mise en place depuis septembre 2004 à l'école primaire de Grabels sous forme de correspondance avec une école d'enfants touaregs nomades.*

*Monsieur le Maire précise que cela fait 5 générations d'enfant de notre école qui participe à ces échanges avec succès et donc notre projet est de poursuivre cette action par un jumelage du village.*

*Madame Monique Lanot demande pourquoi, si l'échange actuel fonctionne bien, faire un jumelage qui va coûter cher à la commune. De plus cette action se fera par une association de Montpellier qui vient se greffer sur des activités qui sont générées par Madame Midol, qui fait les choses très bien et une ONG Nigérienne.*

*Monsieur Alfred Grisot d'Allancé est dans le même esprit que Madame Lanot, car du point de vue humanitaire c'est très clair pour lui, mais la question des finances, du contrôle et de la transparence posent quelques interrogations. Le jumelage est un engagement à long terme pour la commune donc avec un certain coût qu'il serait bon de connaître avant de se prononcer sur un accord de principe. Il souhaite également savoir si l'Association qui a une antenne à Grabels bénéficie déjà d'une subvention de la part de la Commune et combien.*

*Sur la partie transparence, il se demande les moyens que possède la commune pour contrôler où vont les dépenses publiques.*

*Monsieur le Maire tient à préciser que Grabels n'est jumelée avec aucune ville et il désire que cela change. Il souhaite que Grabels sorte de son isolement, nous allons réfléchir à d'autres jumelages. Il est très fier que le premier jumelage se fasse avec une ville du Niger, il ne supporte pas que le revenu de trois personnes est égal au revenu de 600 millions de personnes. S'il faut contrôler les finances publiques à ce sujet pour porter notre petite contribution, alors cela sera fait. Nous avons des liens forts avec cette commune du Niger et nous poursuivrons ces liens.*

*Madame Pascale Midol précise qu'il n'est pas question de demander des sommes colossales. Pour la ligne budgétaire concernant le jumelage, elle n'a pas d'idée précise sauf celle de faire des choses modestes à l'échelle de notre commune. Des bénévoles se mobilisent pour faire des actions afin de récolter des fonds qui aideront les enfants à survivre ou à la création de puits. Il s'agit de faire les mêmes actions avec les associations locales.*

*Pour ce qui est de la transparence concernant l'association « Les amis d'Adkoul », qui a son siège social dans la région de Grenoble (Eybens) et une antenne à Grabels, elle demandera cette année une subvention de 300 euros afin de fonctionner sur Grabels. Lorsque l'on est jumelé, il est possible de monter des dossiers avec le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères, et elle compte dessus.*

*Madame Avelan indique que faisant parti de la commission extramunicipale, elle aurait souhaité être informée de la réunion qui s'est tenue à ce sujet afin de pouvoir y apporter ces observations.*

*Madame Midol rappelle qu'elle avait invité à la première commission extra-municipale Monsieur Court ainsi que Madame Avelan comme représentants de l'opposition, suite à un courrier de leur part et que seul Monsieur Court a participé à cette réunion.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote*

**Vote :**

*2 contre : Madame Nicole Ansidéi, Madame Monique Lanot*

*2 abstentions : Madame Marie-Thérèse Avelan, Monsieur Alfred Grisot d'Allancé.*

*Adopté à la majorité*

**AFFAIRE N°4**

**PERSONNEL – Accueil d'une stagiaire – Convention Université Paul Valéry – Montpellier  
III**

**Exposé :**

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, la commune de Grabels va accueillir un stagiaire, pour une durée de 3 mois, afin de réaliser une étude qualitative, avec les outils de l'approche communicationnelle, pour identifier les attentes des différentes populations du quartier de la Valsière en matière de lieux collectifs de vie (loisirs,*

service, espaces verts,...). Pour ce dispositif, je suis amené à signer une convention de stage obligatoire avec l'université Paul-Valéry Montpellier III.

Conformément aux dispositions du décret n°2008-96 du 31 janvier 2008, il est proposé d'accorder une gratification au stagiaire concerné à hauteur de 380 euros par mois. A titre indicatif ce montant équivaut à 30% du SMIC.

A toutes fins utiles, j'annexe à la présente le projet de convention que je signerai avec votre accord.

**Débat :**

Monsieur le Maire précise qu'à la fin du stage un rapport sera communiqué au Conseil pour rendre compte de cette enquête auprès de la population.

Personne ne demandant la parole il est passé au vote.

**Vote :**

Adopté à l'unanimité

**AFFAIRE N°5**

**ADMINISTRATION GENERALE – Motion relative à la suppression des départements.**

**Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la suppression des Départements est à « l'ordre du jour ». Toutes tendances confondues, de nombreuses voix s'élèvent pour s'opposer à ce projet et parmi elles, celle de Monsieur André Vézinhét, en sa qualité de Président du Conseil Général de l'Hérault.

Il sollicite le soutien des Conseils Municipaux et à ce titre l'association des Maires de l'Hérault nous a transmis le texte d'une motion (cf copie ci-annexée) qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée municipale.

**Débat :**

Monsieur Alfred Grisot d'Allancé se dit surpris que cette motion soit présentée car elle est basée sur une information qui est fausse ou tout au moins qui mérite d'être mise à jour.

Il souhaite apporter un éclairage sur la commission Balladur et de l'avancement des travaux aujourd'hui :

« Le comité Balladur depuis plus d'un an consulte très largement tous les acteurs concernés par la Réforme. Si l'on ne connaît pas encore le texte définitif qui va être soumis au Président de la République avant la fin de ce mois, on en connaît les grandes lignes directrices.

Je souhaite faire une intervention seulement sur la partie qui nous intéresse et avant de nous prononcer sur la motion présentée.

Premièrement, il est question de garder l'existant c'est-à-dire de conserver les départements et de conserver les régions et même les cantons.

*Deuxième point, le problème n'est pas tant le nombre d'échelon des niveaux, la seule différence notable avec les autres pays européens c'est le nombre de communes qu'il y a en France et qui ne pose pas particulièrement de problèmes, par contre le problème aujourd'hui c'est le chevauchement des compétences que l'on observe en effet que ce soit dans l'action sociale, dans l'enseignement, dans la formation professionnelle ou bien d'autres encore. Ces compétences distribuées au début de la décentralisation, ont été constituées à tout les échelons à cause d'une clause que l'on appelle « la clause générale de compétences » qui permet à un échelon de construire son empire en multipliant ses compétences. Ce dont il est question dans la réforme Balladur c'est de redistribuer celles-ci pour qu'elles soient uniques à un seul échelon avec comme fil rouge que tout ce qui concerne la proximité soit au niveau du Département, comme les transports scolaires, l'éducation, l'action sociale, et que le reste comme les grands travaux d'urbanisme, la formation professionnelle ou l'aide aux entreprises soient au niveau des régions.*

*Donc pour résumer, on conserve les Départements et on conserve les Régions. Si des départements comme le Bas-Rhin ou le Haut Rhin souhaitent fusionner ou si deux régions souhaitent également le faire, cela leur sera possible. On arrête les jardins à la française, où tout le monde est traité de la même façon département petit ou gros, à caractère urbain ou à caractère rural.*

*Troisième point, les conseillers généraux qui ne sont pas appelés conseillers départementaux et les conseillers régionaux disparaîtront au profit des conseillers territoriaux. Ils siègeront, en ce qui nous concerne à la fois l'Hôtel du Département et à l'Hôtel de Région suivant les domaines de compétences qui leur sont confiés. Ils seront élus démocratiquement sur les deux entités. Voilà la réforme telle qu'elle va être proposée par le Commission Balladur.*

*La motion présentée par Monsieur le Maire est un peu pâlotte dans la mesure où il est question de « Ne toucher pas à mon département », j'aurai avec beaucoup d'enthousiasme souscrit une motion faisant des propositions concrètes sur la réforme. »*

*Monsieur Pascal Heymes indique : « que ce qui est soumis ici c'est la suppression des départements, je voterai cette motion pour autant je ne voudrais pas, et je vous rejoins assez dans vos propos, que ce vote relatif à la suppression des départements signifie le maintien du statu quo. Je ne suis pas partisan de celui-ci car je pense que le rôle des départements comme des régions, comme les relations respectives entre agglomération et communes peuvent évoluer. Donc je m'en tiendrai à ce qui est proposé c'est-à-dire non à la suppression des départements mais oui à l'évolution de ces structures. Quant à dire que vous auriez préféré des propositions, déjà le comité Balladur a du mal à se mettre d'accord sur les propositions qui vont être faites sur des échelons très compliqués, il nous faudrait la nuit et nous ne serions sûrement pas d'accord.*

*Monsieur le Maire précise que l'on ne va pas engager un débat sur le problème de l'ensemble de l'architecture des collectivités locales qui mériterait beaucoup de travail. Nous voulons manifester par ce vote notre attachement à nos départements, qui dans la première mouture devaient disparaître. En tant que citoyen, je trouve aberrant que les communautés d'agglomération qui accumulent de plus en plus de compétences qui deviennent décisives dans leur fonctionnement ne soient pas élues au suffrage universel. Des débats viendront plus tard où nous pourrons dire notre attachement à la forme départementale.*

*Monsieur Alfred Grisot d'Allancé répond à Monsieur le Maire qu'ils sont d'accord sur bien des points mais vous proposez de cautionner une motion qui est vidée de sa substance puisque les départements et les régions continueront à exister.*

*Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à la majorité.*

*5 contre : Monique LANOT, Nicole ANSIDEI Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET, Alfred GRISOT D'ALLANCE*

**COMMUNICATION ET POINTS DIVERS**

*Information des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T .*

*Monsieur le Maire fait part des concessions acquises aux cimetières et des décisions suivantes :*

**Décision N°1:** *en date du 13 janvier 2009 pour le marché public de service – Impression du journal municipal, décide de retenir l'offre de la société JF Impression, sise à Montpellier pour l'impression du journal municipal pour une année soit 5 numéros, au coût unitaire de total de 1 400 € HT. Le montant total du marché s'élève à 7 000 € HT soit 8 372 € TTC.*

**Décision N°2:** *en date du 14 janvier 2009 pour un marché public de travaux d'entretien et création de voirie et accessoires de voirie programme 2008 Colas Midi Méditerranée, décide de retenir l'offre de la société Colas Midi méditerranée sise à St Jean de Védas pour le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et création de voirie et accessoires de voirie programme 2008 pour un montant minimum de 90 000 € HT et un montant maximum de 125 000 € HT.*

*Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un débat public va être ouvert concernant le transfert de la compétence concernant l'eau au niveau de l'Agglomération, dont la délibération a été prise par cette dernière. Ce débat a été ouvert par une appréciation du tarif de l'eau dans les différentes communes, et on constate que nous sommes une commune où celui-ci est le plus élevé. Ce débat va se dérouler sur plusieurs mois sur les points suivants : faut-il transférer la compétence de l'eau à l'Agglomération et la gestion de l'eau à l'Agglomération doit-elle être faite sous forme de délégation de service public ou sous forme de régie ?*

*A 20h10 Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole au public pour un échange citoyen.*

## SIGNATURES

*Le Président*  
**René REVOL**

*Le Secrétaire*  
**Eric FABBRIZIO**

*Les membres,*

<i>Pascal HEYMES</i>	<i>Nicole SORRIAUX</i>	<i>Jean-Louis PAGES</i>	<i>Christine GALANT</i>
<i>Bruno FLACHER</i>	<i>Nancy CHAMUSSY</i>	<i>Richard CAMPOS</i>	<i>M.A ALEXANDRE</i>
<i>Jacqueline MARTICHON</i>	<i>Thérèse LAIGNELET</i>	<i>J.P OLIVARES</i>	<i>Sylvain NICOLE</i>
<i>Pascale MIDOL</i>	<i>Jean-Pierre DIVET</i>	<i>Dominique DANCE</i>	<i>Claire JABADO</i>
<i>Patricia BERNARD</i>	<i>Christophe CORP</i>	<i>Thierry AUFRANC</i>	<i>Claire GONDRAN</i>
<i>Clément VERNEDAL</i>	<i>Eric FABBRIZIO</i>	<i>Jean-Paul COURT</i>	<i>Monique LANOT</i>
	<i>Secrétaire</i>		
<i>Nicole ANSIDEI</i>	<i>Marie-Thérèse AVELAN</i>	<i>Vincent CERCLET</i>	<i>Alfred GRISOT D'ALLANCE</i>